



Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • février 2022/n°219

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 3 février 2022	pages 1 à 25	■ État civil	page 27
■ Actes d'urbanisme	pages 26	■ Qualité de l'eau	page 28

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022 À 21 H

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Publication et affichage en date du 10 février 2022.

25 présents.

Anne COVO, Françoise ASKINAZI, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Céline PEIGNÉ, François-Henri REYNAUD, Laurent MONJOLE, Arnaud BOSSER et Irène DOUTSAS ont donné pouvoir respectivement à Olivier BERTHET, Pauline GEISMAR, Marc CLIMAUD, Nicolas PORTEIX, Jean-Christophe PIERSON, Éric BERDOATI, Claire LOUVET, Jacques GRUBER, Sacha GAILLARD et Xavier BRUNSCHVICG. Pierre CAZENEUVE a donné pouvoir à Pierre BOSCHE à compter de la délibération N° 3.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 décembre 2021 n'a pu être adopté lors de cette séance du Conseil municipal du 3 février 2022 en raison de l'attaque du système informatique de la Ville et son adoption sera par conséquent reportée à la prochaine séance, soit le 31 mars 2022.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 52 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Urbanisme – Environnement :

- Exercice du droit de préemption urbain dans la commune de Saint-Cloud pour une place de parking située dans les Bureaux de la Colline ;
- Dépôt d'une déclaration préalable.

Marchés de travaux et missions consécutives :

- Signature de la modification 2 au lot 3 du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (halle de marché – parking souterrain – espace public – commerce).

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services :

- Signature du marché de vérification réglementaire et de maintenance préventive et corrective des installations de désenfumage des bâtiments communaux;
- Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation;
- Signature du marché relatif à l'organisation et à la gestion des marchés d'approvisionnement (2 décisions);
- Signature du contrat de prestation de service pour la régie publicitaire du magazine municipal;
- Signature de l'accord-cadre relatif à la fourniture de livres imprimés non scolaires en français pour adultes et pour la jeunesse accompagnée ou non d'un support multimédia (2 décisions);
- Signature de l'accord-cadre relatif à la fourniture de bandes dessinées imprimées non scolaires en français, accompagnées ou non d'un support multimédia;
- Modification n° 2 de l'accord-cadre relatif à la fourniture de carburant pour le parc automobile municipal;
- Signature de l'accord cadre relatif à l'entretien curatif et correctif du parc d'électroménager lavant et séchant de la Ville de Saint Cloud;
- Signature de l'avenant au contrat relatif à la location d'un minibus urbain sans chauffeur pour assurer le transport du Clodoald;
- Signature du contrat relatif à la location d'un minibus urbain sans chauffeur pour assurer le transport du Clodoald;
- Signature de l'accord-cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'aménagements de voirie et d'espaces publics pour la Ville de Saint-Cloud;
- Prestation de travail temporaire et de recrutement;
- Signature du contrat de maintenance pour le logiciel ERP21;
- Signature du contrat de maintenance pour le logiciel de gestion du cimetière communal;
- Remboursement de la franchise contractuelle du marché d'assurance responsabilité civile dans le cadre du sinistre de monsieur ROUSSEAU.

Affaires juridiques et domaniales :

- Mise à disposition et location de salles à diverses associations et entités (11 décisions);
- Cession d'un véhicule du parc automobile municipal;
- Signature de conventions d'occupation domaniale pour trois logements sis à Saint-Cloud 31, rue Royale, 60, rue Gounod et 2-4, rue des Écoles (3 décisions);
- Convention de co-commissariat d'exposition *René Crevel (1892-1971), architecte, décorateur et peintre – l'esprit Art Déco.*

Finances :

- Fixation des tarifs des services municipaux applicables au 1^{er} janvier 2022;
- Convention de ligne interactive de trésorerie avec la Caisse d'Épargne;
- Convention de location et de gestion d'une patinoire pour Noël au jardin;
- Subvention émise auprès du département des Hauts-de-Seine pour le Forum de prévention de la violence dédié aux jeunes;
- Acceptation d'un don mobilier au musée des Avelines.

Manifestations municipales :

- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots (4 décisions);
- Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle *Le Cercueil de verre* dans le cadre de la manifestation de la Nuit de la lecture le 22 janvier 2022;
- Signature d'un contrat de prestations de service pour la mise en place d'un escape game et d'un atelier thématique dans le cadre de la manifestation de la Nuit de la lecture le 22 janvier 2022;
- Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Cloud et la compagnie la halte-garderie / AD'REV;
- Convention pour la réalisation d'une fresque murale nécessitant cinq ateliers de « Street Art » dans le cadre du Forum de prévention de la violence s'étant déroulé du 24 au 28 janvier 2022.

Régies municipales :

- Création d'une régie d'avances - séjour à la Toussuire du 19 au 26 février 2022 ;
- Création d'une régie d'avances - séjour à Tamié du 23 au 30 avril 2022.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Lors de cette séance du premier Conseil municipal de cette nouvelle année, nous allons examiner le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2022. Dans quelques instants Nicolas Porteix, adjoint au maire délégué aux Finances, des achats et des grands projets, va vous présenter dans le détail ce projet de budget ainsi que les grandes tendances qui s'en dégagent.

Je voudrais pour ma part revenir sur l'action de la majorité municipale en mettant l'accent sur deux grands projets très importants pour l'avenir de Saint-Cloud. Il s'agit de la transformation du quartier Pasteur/ Magenta avec l'arrivée du marché des Avelines et de la restructuration lourde des 3 Pierrots qui va considérablement changer ce lieu : ces deux projets ambitieux vont considérablement améliorer la qualité de vie dans notre belle commune.

Le projet autour du marché des Avelines est multiple. Il consiste dans un premier temps à créer un nouveau parking souterrain moderne de 160 places. Ces travaux sont en cours de réalisation et le chantier est très impressionnant. Avec ce nouveau parking nous allons considérablement améliorer le stationnement quotidien dans le quartier et plus spécifiquement les jours de marché. L'objectif consiste également à stationner les véhicules en sous-sol et permettre ainsi de libérer au maximum la voirie en surface.

Une fois le parking réalisé, nous construirons la future halle qui accueillera le marché. Cette future halle à l'architecture très épurée sera l'objet architectural majeur du site. Outre les commerçants traditionnels du marché, elle pourra proposer différents usages, sa conception le permet. Une grande place donnera au site toute sa perspective depuis le boulevard de la République. Il sera désormais possible depuis le boulevard de la République de rejoindre directement la rue Gounod par la création d'une rue qui longera le marché et rejoindra la rue des Avelines. Sur la place, nous planterons une

brasserie qui sera ouverte toute la journée proposant un service allant du petit-déjeuner au dîner. Un autre commerce sédentaire sera implanté à l'autre extrémité de la place près de l'entrée du parking. Enfin, un traitement paysager de grande qualité sur l'ensemble du site sera appliqué permettant notamment une communication très agréable avec le jardin des Avelines.

Comme vous pouvez le constater, ce projet d'ampleur va transformer et améliorer le cadre de vie du quartier Pasteur/Magenta. La livraison de l'ensemble est prévue pour l'été 2023. Le coût total du projet est de 20 326 000 euros répartis comme suit : 14 636 000 euros pour le coût des travaux, 4 millions d'euros d'acquisitions foncières, 1,5 million d'euros pour les études et la maîtrise d'œuvre et enfin 190 000 euros pour les travaux de démolition. Son financement est assuré de la manière suivante : 4,8 millions d'euros de subventions départementales, 110 000 euros de la MGP, 88 000 euros de la Région, 178 000 euros de l'agence de l'eau, 3,9 millions d'euros pour le ticket d'entrée d'Indigo, 7 473 000 euros pour la cession du bail emphytéotique et 2,4 millions d'euros provenant du FCTVA, soit un total de financement de 18 949 000 euros. Le reste à charge pour le budget communal est de 1 377 000 euros, soit 6,7 %.

Reconnaissez mes chers collègues que les finances de la Ville sont préservées !

Pour le projet de restructuration des 3 Pierrots, l'objectif poursuivi est triple. Il consiste à améliorer fortement les conditions d'accueil et d'accès du public et des artistes. Aujourd'hui l'équipement n'est pas entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour exemple, les sanitaires en sous-sol ne sont accessibles que par un escalier. Demain l'ensemble de l'équipement sera PMR.

Le deuxième objectif est de créer des espaces propices à la médiation culturelle et à la convivialité. Nous pourrions disposer de lieux d'échanges post-séance pour refaire la pièce, l'histoire du film et de lieux d'exposition. Nous créerons également un lieu de restauration légère indépendant du fonctionnement des 3 Pierrots qui pourra être ouvert même quand l'établissement sera fermé.

Enfin dernier et troisième objectif, nous allons considérablement améliorer les conditions de travail des agents qui sont sur place. L'équipe des 3 Pierrots est composée d'une douzaine de collaborateurs qui à ce jour ne disposent pas toujours de bureaux dignes de ce nom et de conditions de

travail modernes et adaptées. Ce sera le cas demain. Ce projet d'un montant total de 2,7 millions d'euros débutera en juillet 2022 pour se terminer en septembre 2023.

La conduite de ces deux projets mobilise beaucoup de services : les services techniques bien évidemment avec les services voirie, bâtiments et urbanisme, mais également les services juridiques, le service financier, le service des affaires culturelles, le service du commerce et du développement économique et mobilise aussi les élus compétents sur l'ensemble de ces sujets. Ces projets sont à la fois fédérateurs pour les équipes qui y travaillent et porteurs d'avenir pour Saint-Cloud. Ils vont améliorer notre qualité de vie et l'attractivité de notre belle commune.

C'est cela, être élu local : s'occuper du quotidien, présent et à venir, de nos administrés, et protéger tout en améliorant le cadre de vie de sa commune. J'aime beaucoup la maxime du baron Pierre de Coubertin, qui disait : « *Voir loin, parler franc, agir ferme.* »

Avec l'ensemble des élus de la majorité municipale, nous voulons réaffirmer avec enthousiasme et fierté notre plein et entier engagement au service de Saint-Cloud. Je vous remercie de votre attention. »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

**Ségoène de LARMINAT, première adjointe au
maire déléguée à la Culture et au patrimoine**

La situation sanitaire continue d'impacter fortement l'activité culturelle. Si les établissements sont ouverts, leur accès est conditionné par le contrôle du pass vaccinal qui mobilise un agent en permanence. Nous continuons de proposer toutes les activités qui sont envisageables et avons la satisfaction de découvrir que le public est au rendez-vous, conscient que la culture est indispensable à la vie sociale. Malheureusement depuis le début de l'année 2022, nous faisons face à des annulations de spectacles et d'événements parce que les artistes ou les membres des équipes sont malades du Covid. Ainsi, nous avons dû annuler en dernière minute le concert du Nouvel An, mais aussi trois spectacles de la saison culturelle aux 3 Pierrots, un concert au musée, une animation prévue à la médiathèque pour la Nuit de la lecture... Je remercie les agents qui se sont mobilisés à chaque fois dans l'urgence pour organiser

la communication, le remboursement des spectateurs, le report des événements et l'organisation d'un programme de substitution. Cela fait maintenant deux ans que le maître-mot est l'adaptation, mais que nous trouvons toujours des solutions pour que la culture continue de vivre à Saint-Cloud.

■ **Les 3 Pierrots** : Deux très beaux spectacles ont pu être accueillis : *Marie des Poules* qui a affiché complet et *Dom Juan Répétitions en cours* mis en scène par Christophe Lidon. Merci aux spectateurs qui sont fidèles dans toutes les circonstances ! Comme vous le savez, Pierre Jacquemont a pris sa retraite après quinze ans à la tête de notre cinéma-théâtre, nous avons d'ailleurs passé une belle soirée pour lui dire au revoir au mois de décembre. Ce soir, je suis très heureuse de vous annoncer que nous avons recruté un nouveau directeur pour les 3 Pierrots. Une procédure de jury a été mise en place qui a permis d'étudier les 60 candidatures reçues puis il y a eu plusieurs étapes d'entretiens auxquelles Monsieur le maire et moi-même avons participé. Le nouveau directeur des 3 Pierrots s'appelle Stéphane Boutet et il rejoindra les équipes de la Ville le 7 mars prochain. Nous lui souhaitons la bienvenue !

■ **La médiathèque** : L'établissement continue d'accueillir les scolaires dans le respect des protocoles sanitaires et le Club Ados rencontre un succès grandissant avec notamment le prix Mangawa qui mobilise 18 jeunes.

Le 22 janvier a eu lieu la Nuit de la lecture. Malgré la situation sanitaire, les complications liées au piratage informatique et le désistement d'une intervenante touchée par le Covid, quatre animations ont été proposées : Escape game, jeux de société, contes et musique... Le choix était varié et la manifestation a rencontré un franc succès. De nombreux usagers ont également profité des horaires étendus pour lire sur place et emprunter des ouvrages, nous permettant d'atteindre le chiffre de 1 683 prêts de documents en une journée.

■ **Le musée des Avelines** : Emmanuelle Le Bail, la directrice, nous a communiqué fin décembre une demande de mise en disponibilité. Proposition que nous avons acceptée à sa demande et elle a donc décidé de quitter ses fonctions après quinze ans à la tête du musée. Elle a contribué à de nombreuses réalisations qui vont dans le sens de la démocratisation de la culture : des expositions temporaires, un enrichissement des collections permanentes, un développement des publics, un travail de fond sur l'histoire de la Ville et ses artistes. Je tiens à la remercier pour toute l'énergie qu'elle a consacrée à

notre bel établissement et lui souhaite bonne continuation dans ses missions à venir. Après avoir finalisé le recrutement du directeur des 3 Pierrots, nous organisons donc un nouveau jury pour la direction du musée des Avelines. L'activité du musée continue bien sûr en attendant avec l'Exposition Eduardo Pisano (1912-1986) : la *nostalgia* qui est prolongée jusqu'au 6 mars. Parmi les visiteurs, satisfaits, notons la présence de l'auteure Amélie Nothomb qui a été particulièrement séduite par la peinture de l'artiste espagnol et la scénographie proposée. L'Exposition *Saint-Cloud : de Bonaparte à Napoléon* à travers les collections du musée s'est terminée le 23 décembre. Intégrée à notre semestre de commémorations napoléoniennes, elle a permis de mettre en valeur les liens entre l'Empereur et la ville de Saint-Cloud. Nous avons accueilli autour de cette thématique près de 5 000 visiteurs en trois mois, malgré la situation sanitaire. 22 classes ont été reçues et les animations et ateliers proposés ont tous rencontré un vif succès.

■ **Le Carré** : Il accueille toujours le centre de vaccination, ce qui limite bien sûr l'activité culturelle de l'équipement. Des événements importants sont cependant prévus prochainement, notamment la deuxième édition du Salon des auteurs clodoaldiens qui accueillera le 19 mars 40 auteurs sous le parrainage de Camille de Peretti et de Gilles Paris. Je vous invite à noter cette date qui sera un grand moment de culture locale avec des animations pour les scolaires, des ateliers d'écriture et la remise par Monsieur le maire du premier Prix littéraire de Saint-Cloud.

■ **L'ECLA** : Des animations pour la Nuit de la lecture sur le thème « Aïmons toujours ! Aïmons encore ! » ont pu être organisées. Un second événement est prévu ce vendredi 4 février avec une mise en jeu intitulée « Hugo à la Tribune » autour de trois discours du poète qui était également une personnalité politique.

■ **Le conservatoire** : L'activité est bien répartie, malgré l'annulation du concert du Nouvel An, et de beaux concerts se succèdent : après le récital Chopin donné samedi dernier par Vincent Mussat, ce sera au tour des instruments de vous recevoir en concert, le 5 février à 18h.

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

■ **Le centre de vaccination** : Poursuite de l'activité en janvier. Le nombre de vaccinations par semaine a été de 1 156 pour la semaine du 3 janvier, 1 670

pour la semaine du 10 janvier, 788 pour la semaine du 17 janvier et 635 pour la semaine du 24 janvier, soit un total de 4 249. La tendance est clairement à la baisse et cela se confirme nettement sur les chiffres de début février s'établissant à 256 vaccinations sur le début de cette semaine, à la date d'hier. Le centre est désormais ouvert quatre demi-journées par semaine, les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 13h à 18h et sera fermé pendant les vacances de scolaires de février.

La cellule téléphonique répondant à toutes les questions des Clodoaldiens sur la vaccination est quant à elle ouverte les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis matin et après-midi. Le dispositif sera évidemment ajusté aux réels besoins dans les semaines prochaines.

Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **ZFE métropolitaine** : Dans le cadre de son déploiement progressif, le président de la Métropole du Grand Paris (MGP), lors d'un communiqué de presse du 1^{er} février, a annoncé que la prochaine étape qui consistait à inclure les véhicules Crit'Air3 dans le dispositif dès le 1^{er} juillet 2022 a été repoussé en 2023, à une date non encore déterminée. À Saint-Cloud, cette mesure impacte près de 3 000 véhicules hors deux-roues, soit potentiellement plus de 18 % des véhicules. Depuis le 1^{er} juin 2021, les véhicules Crit'Air 4 et 5 ne peuvent déjà plus circuler à l'intérieur de l'A86 entre 8h et 20h durant les jours de semaine sauf pour ceux faisant l'objet de dérogations.

En raison du fort impact social que cette mesure représente et même si des aides financières non négligeables sont proposées par l'État et la MGP, conjugué à la rapidité du rythme d'inclusion des véhicules Crit'Air 3 qui représentent un parc très important, le maire de Saint Cloud ainsi qu'un certain nombre d'autres maires ont demandé à surseoir à ce calendrier. Le président de la MGP a, a priori, entendu ces demandes, ce qui permettra de pouvoir accorder aux particuliers un laps de temps supplémentaire bienvenu pour effectuer leur changement de véhicule, tout en restant mobilisé pour améliorer la qualité de l'air.

■ **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : En France, le gaspillage alimentaire représente environ dix millions de tonnes de produits par an pour un coût estimé à seize milliards d'euros ainsi qu'un prélèvement inutile de ressources naturelles, telles que les terres cultivables et l'eau et

participe au changement climatique via les émissions de gaz à effet de serre. Selon une étude de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de 2016, la répartition de ces pertes et gaspillages se présente comme suit : 32 % en phase de production, 21 % en phase de transformation, 14 % en phase de distribution et 33 % en phase de consommation.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promulguée le 11 février 2016, complète les dispositions de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ses deux mesures principales concernent les distributeurs de produits alimentaires avec une obligation pour les magasins alimentaires de plus de 400 m² de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables et une interdiction de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables.

Saint-Cloud, comme un certain nombre de villes telle que Courbevoie, souhaite aller plus loin en travaillant actuellement sur l'élaboration d'une charte qui associerait plusieurs partenaires de la Ville dont les commerçants, associations ainsi que plusieurs services de la mairie concernés afin de diminuer de façon significative le volume des déchets alimentaires produits sur notre commune.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Classes de découverte** : Malgré le variant Omicron, la Ville a maintenu les classes de découverte pour la plus grande satisfaction des élèves, des familles et des enseignants. Pour rappel, début janvier, au plus fort de l'expansion du variant Omicron, lorsque les queues pour les tests antigéniques s'allongeaient devant les pharmacies, s'est posée la question de reporter les classes transplantées à Tamié. L'Éducation nationale n'avait pas formulé d'interdiction tant que les classes transplantées se déroulaient « *dans le strict respect des protocoles applicables dans les stations et dans les hébergements* ». Mais au même moment, ajoutant à la confusion, le ministre Jean-Michel Blanquer recommandait de « *reporter les voyages scolaires dans la mesure du possible* ». À cette même période, des villes suspendaient les classes transplantées et les centres d'hébergement connaissaient une importante vague d'annulation de séjours. À Saint-Cloud, nous avons voulu maintenir ces classes, sachant les bénéfices

évidents de tels séjours pour les élèves, et partant du principe qu'ils seraient à Tamié moins exposés au Covid. Les risques ont été sereinement estimés ainsi que l'isolement sur place d'éventuels enfants positifs dans de bonnes conditions. Il a été demandé aux parents de relire les clauses de leurs contrats d'assurance en vue d'une éventuelle prise en charge d'un rapatriement. La présentation d'un test négatif de l'enfant a bien sûr été requise avant son départ afin de réduire le risque de contagion sur place. Ainsi cette semaine, trois enfants avec ce contrôle complémentaire ne sont pas partis mais ils rejoindront leurs camarades dès la fin de leur contagiosité. Depuis début janvier, la Ville a déjà fait partir six classes élémentaires à Tamié et maintiendra cette possibilité à la satisfaction de tous.

■ **Passeport du civisme** : La forte contagiosité du variant Omicron a ralenti le plein déploiement des activités dans les classes de CM2. Plusieurs actions ont malgré tout déjà été menées ou sont planifiées. En mars, les enfants apprendront à se déplacer en vélo sur le site de Villeneuve-la-Garenne avec la sécurité routière et ils participeront à un jeu de piste sur le patrimoine de Saint-Cloud et le devoir de mémoire. Une activité autour du handicap et du partage est prévue en avril : cécifoot et handi-basket.

Les écoles élémentaires ont surtout travaillé autour de l'Histoire et plus particulièrement le devoir de mémoire : visite du Mémorial de Caen et des plages du Débarquement, visite de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne. À noter également des activités sur les règles de vie dans l'école et en dehors, l'éducation aux médias et sur l'utilisation de tablettes et d'internet, le passage du permis internet avec l'intervention de la Police Nationale

■ **Séjours d'été** : Poursuite de l'investissement dans cette offre essentielle pour l'équilibre et le développement de nos jeunes Clodoaldiens de 4 à 16 ans avec trois séjours supplémentaires proposés cet été : inscriptions en ligne à partir du 7 février et au groupe scolaire Fouilleuse à partir du 12 février.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

■ **Propreté** : Au niveau du Syctom, encore 7,6 % de nos ordures ménagères partent à l'enfouissement. Le tri, la valorisation et l'incinération de nos déchets restent nos seules options en vue de la baisse impérative de ce chiffre. Actions pour y

parvenir côté citoyens : une consommation réfléchie et responsable, un tri efficace grâce aux poubelles jaunes de recyclage, solution de compost et, fin 2023, tri des bio-déchets, un réemploi plus systématique de nos différents objets via les ressourceries ou en dernier lieu, un dépôt dans le véhicule planète, à la déchèterie ou aux encombrants. Côté commune : mise en place d'un dispositif le plus adapté possible à nos besoins pour les différentes collectes, en porte-à-porte ou avec des points d'apports volontaires qui seront développés progressivement sur la Ville.

■ **Mobilités** : Cinq stations de gonflage sur la ville (hôtel de ville et station Tram « les Milons » avec ensemble de réparation, station Tram « Parc de Saint-Cloud », piscine, et la dernière en cours d'installation à l'entrée du parc, avenue du Général-Leclerc).

Fin 2021, on recense un nombre conséquent de 291 arceaux x 2 sur la commune.

Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Terre de Jeux 2024** : La ville vient d'obtenir le label.

■ **Stages École des Sports** : Les stages d'initiation aux sports de combat, danse, capoeira et arts gymniques sont complets.

■ **AQUAZEN** : Le 11 mars de 20h à 22h45.

■ **Challenge Tennis handicap** : Poursuite de la collaboration avec Sacha Gaillard et le service Handicap ainsi que le Lions Club en vue d'un challenge qui devrait avoir lieu début avril.

■ **Équipe Pro de Volley Les Mariannes** : La Ville va emmener 100 enfants voir le dernier match à domicile des Mariannes le 19 mars prochain.

■ **Piscine** : Aménagement des horaires pour une plus grande ouverture au public : pendant la période scolaire à partir de la rentrée de septembre, lissage des horaires sur les week-ends de 9h à 13h30 et 15h à 18h soit 1h20 de plus. Durant les petites vacances, lissage des horaires, cohérence des ouvertures et gain de trois heures de plus par semaine. Pendant les grandes vacances scolaires, ouverture prolongée jusqu'au 31 juillet (14 juillet précédemment), lissage et cohérence des ouvertures comme les petites vacances, fermeture à 21h tous les jours sauf le lundi en fermeture technique. Fermeture estivale du 1^{er} août au 5 septembre (vidange, travaux, congés du personnel).

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat,

excusée, rapportée par Pauline GEISMAR

■ **Saint-Cloud Entreprises** : En partenariat avec le réseau Femmes qui bougent, TP'UP 92 et Salvetera, Saint-Cloud Entreprises lance un cycle de quatre ateliers *Oser, Entreprendre, Réussir* dont l'objectif est de soutenir et de valoriser les entrepreneurs au travers de plusieurs rencontres animées par des experts en leurs domaines.

La première édition 2022 dédiée aux clés du succès commercial aura lieu le 8 février à Vaucresson : vif succès auprès de nombreux Clodoaldiens déjà inscrits. La suivante aura lieu à Saint-Cloud le 12 avril prochain.

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique de handicap

Point d'étape concernant les services des Affaires générales et de l'état-civil suite à l'attaque informatique :

■ **Cimetière** : Obligation de maintien de ce service public (mouvements dans le site - inhumations, exhumations et travaux) et priorité à la gestion de l'urgence.

Les partenaires ont été prévenus. Nous avons pu faire des modèles vierges pour toutes les autorisations, et nous faisons à la main.

■ **Affaires générales** : Possibilité de dépôts et de remises des titres. Concernant le service Élections, les dossiers version papier ainsi que les échanges de mails sur Service Public sont pour l'instant privilégiés en attendant un retour à la normale vers le système de gestion du Répertoire Électoral Unique (REU) et le logiciel.

■ **État-civil** : Le Procureur a validé le retour papier pour les registres d'état-civil.

Nous avons créé des documents Word pour imprimer sur du papier sécurisé en utilisant les imprimantes des livrets de famille. Les échanges quotidiens avec l'INSEE permettant de mettre à jour le répertoire national d'identification des personnes physiques ne peuvent plus être assurés directement avec notre logiciel. Une procédure est d'ailleurs en cours avec l'INSEE pour nous connecter directement sur le Site et saisir les données et les actes individuellement sur leur portail.

La paralysie de nos outils et logiciels métiers, l'impossibilité d'avoir accès à nos données et le travail à la main engendrent donc un surplus de travail très important pour les équipes déjà mises à rude épreuve depuis deux ans. Il est à noter que le service public est maintenu pour l'administré qui ne subit pas directement de conséquences dans ses démarches.

Edith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **Forum de prévention de la violence du lundi 24 au vendredi 28 janvier 2022** : Organisé par le Conseil des Jeunes, ce forum a mobilisé les collègues et les lycées de la ville ainsi que l'Accueil Jeunes. Plus de 800 jeunes ont été sensibilisés au harcèlement, au cyber-harcèlement et aux diverses discriminations quotidiennes qui peuvent les toucher. Les associations Olympio et E-enfance ont mené des débats qui ont permis à cette occasion de libérer la parole des collégiens de la 6^e à la 3^e et des lycéens de seconde. En parallèle, une fresque murale a été peinte à l'Accueil Jeunes sur ce thème. Une conférence a également clôturé le forum. De vifs remerciements sont adressés au Conseil des Jeunes, au service Jeunesse, à l'Accueil Jeunes et aux proviseurs et principaux des établissements du secondaire pour leur adhésion au projet et leur participation active.

Le maire félicite les organisateurs et souligne cet exceptionnel moment de réflexion apprécié des jeunes et des personnels de l'Éducation Nationale.

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Arbres** : Durant le mois de janvier, plusieurs élagages, abattages et tailles de remontage de couronnes ainsi que des nettoyages d'intérieur sur les tilleuls et les cerisiers ont eu lieu dans le quartier Coteaux/Bords de Seine, au jardin des Avelines, rue du Calvaire, aux jardins familiaux et rue du Val d'or. Hier et aujourd'hui, la société SMDA est intervenue au cimetière sur un ensemble de douze érables, afin de réaliser des tailles sur la hauteur et un éclaircissement intérieur, en vue de sécuriser les propriétés mitoyennes lors de rafales de vent. La campagne de plantation des arbres a débuté fin janvier et se poursuit durant le mois de février dans les squares parcs et jardins ainsi que sur certains emplacements prévus sur les trottoirs.

■ **Association ESPACES** : Elle a entretenu dernièrement la partie haute du talus du stade des

Coteaux. Quelques jeunes robiniers et des lauriers palme ont été abattus permettant d'ouvrir le milieu de cette zone du talus et laisser une végétation endémique se développer plus aisément. Au cimetière, l'association ESPACES poursuit le retrait des gravillons se situant le long des allées I et K. Le sol a été décaissé sur cinq centimètres afin d'accueillir par la suite la terre végétale puis les semis de gazon. Des graines de prairie et de roses trémières serviront à végétaliser le pied du muret Ouest du cimetière.

Virginie RECHAIN remercie une nouvelle fois les équipes de l'association ESPACES qui effectuent un travail de qualité sur les différents sites de la ville. **Le maire** souligne effectivement ce très bel exemple d'insertion !

Pauline GEISMAR, conseillère municipale déléguée au quartier Val d'or

■ **3 Pierrots** : Des travaux vont prochainement embellir l'établissement témoignant du dynamisme de la ville et de sa capacité à investir au profit des Clodoaldiens. Nouvelle architecture et accès handicapés confirmeront son rayonnement culturel qui s'étendra bien au-delà de la Ville !

Claire LOUVET, conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

Cyberattaque : Les systèmes d'information de la Ville ont fait l'objet d'une cyberattaque organisée.

Claire LOUVET salue l'engagement, l'agilité et le professionnalisme de l'ensemble des agents de la Ville et plus particulièrement des agents de la Direction des systèmes d'information et du numérique pour faire face à cette crise, et remercie les experts intervenant aux côtés de la Ville en saluant leur très grande qualité et leur mobilisation rapide.

Mireille GUEZENEK, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors,

excusée, rapportée par Jean-Christophe PIERSON

■ **Les sorties** : Fin décembre, les seniors ont passé un après-midi à la découverte du Noël suédois ainsi qu'un instant magique à Thoiry où plus de 1500 lanternes chinoises en forme d'animaux du monde s'étaient donné rendez-vous. Une promenade à Paris pour admirer les vitrines des grands magasins a été organisée avec un pique-nique au soleil. Le mois de janvier a commencé

par un moment de créativité et de développement artistique autour du mandala. Malheureusement, la plupart des activités et sorties prévues ont dû être annulées et l'Espace d'animation des Coteaux fermé pour cause de Covid des trois agents. Ses portes ont pu rouvrir le lundi 31 janvier.

Toutes les manifestations prévues pour les vœux dans les différentes résidences ont également dû être annulées.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 1 : Élection du secrétaire de séance**

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

FINANCES

Rapporteurs : Nicolas PORTEIX pour les délibérations n° 2, 3, 5 et 6 et Ségolène de LARMINAT pour la délibération n° 4

■ **Délibération n° 2 : Rapport d'orientation budgétaire 2022**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif (article L.2312-1 du CGCT).

Le DOB constitue ainsi la première phase de la session budgétaire de l'année. Il n'a aucun caractère décisionnel, il s'agit ici de débattre autour des orientations du budget à partir des informations disponibles à ce jour. Ce débat doit permettre au Conseil municipal de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget primitif (fiscalité, fonctionnement, investissement et endettement).

LES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

■ **Le contexte économique national**

Ce rapport d'orientation budgétaire est le préalable à la présentation du second budget de la mandature.

Il intègre les mesures contenues à la fois dans la loi de programmation des finances publiques

(PLPFP) pour les années 2018 à 2022 adoptée le 22 janvier 2018 et dans la loi de finances (PLF) pour 2022 présentée en conseil des ministres le 22 septembre dernier et promulguée le 30 décembre 2021.

Le cadrage macro-économique

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières. Le PIB mondial a chuté de 3,4 %, les cours du pétrole ont diminué et le CAC40 accuse une baisse de 7,14 % en 2020. Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Si la pandémie peut apparaître aujourd'hui maîtrisée dans les grandes puissances économiques, malgré le fort rebond actuel, elle frappe toujours les pays en voie de développement qui n'ont, à ce jour, pas suffisamment accès aux vaccins.

Sur le plan économique, les différents dispositifs de soutien à l'économie se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment au niveau social.

En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de contenir l'augmentation du taux de chômage. Ainsi, en France, le pic de chômage a été atteint au quatrième trimestre 2020 à un niveau de 9 %, avant de retomber à 8 % et de poursuivre sa baisse. Ces différentes mesures ont donc favorisé un rebond rapide de l'économie.

Les hypothèses économiques de l'année 2022

Dans ce contexte très complexe, la loi de finances pour 2022 a été construite sur les hypothèses suivantes :

- une prévision de croissance de 4 % après une année 2021 en forte progression (+6 %), en rattrapage de 2020 (-7.9 %),
- un taux d'inflation de 1,5 % stable par rapport à 2021, très inférieur à la prévision de l'INSEE (2,7 %),
- un déficit public évalué à 4,8 % du PIB, contre 8,4 % en 2021,
- une dette publique estimée à 114 % du PIB contre 115,6 % en 2021 mais qui reste à un niveau record.

■ L'organisation territoriale issue de la réforme territoriale de 2015

Le découpage territorial complexe dans lequel s'insère notre commune est issu de la loi NOTRe de 2015. Très complexe, ce découpage comporte cinq strates : commune, territoire, département, métropole et région et génère de multiples flux financiers entre ces différentes entités. L'ensemble des acteurs s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que ce découpage est trop lourd et complexe et doit être rapidement réformé.

Le découpage territorial

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe, repose, pour la région capitale, sur la mise en place d'un double niveau de coopération intercommunale : celui de la Métropole du Grand Paris (MGP) et des douze établissements publics territoriaux (EPT) et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ces deux entités détiennent ainsi l'ensemble de la fiscalité économique. Pour mémoire :

La Métropole du Grand Paris (MGP) est un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre. Elle regroupe la ville de Paris et 130 communes, comprenant l'intégralité des communes des départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) ainsi que sept communes de la grande couronne.

L'Établissement public territorial (EPT) est une entité juridique nouvelle soumise aux dispositions applicables aux syndicats de communes d'au moins 300 000 habitants. Les établissements publics territoriaux regroupent l'ensemble des communes membres de la MGP, à l'exception de la commune de Paris.

La Ville de Saint-Cloud est donc membre du territoire T4 appelé Paris Ouest La Défense (POLD). Ce territoire est composé de onze communes : Courbevoie, Garches, la Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson et regroupe 568 139 habitants.

En 2020, les onze communes ont poursuivi le travail de partenariat engagé permettant ainsi d'adopter un pacte financier et fiscal équilibré tenant compte des situations particulières des communes.

Les flux financiers issus de la réforme territoriale

La création de deux niveaux de coopération intercommunale a eu pour conséquence la mise en

place de nouveaux flux financiers entre l'État, la commune et ces deux nouvelles entités. En voici la synthèse pour le budget communal :

- en recettes : la commune perçoit :
 - . des ménages : la part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB),
 - . de la MGP : la dotation part salaire et la part communale garantie de fiscalité économique (AC),
- en dépenses : la commune reverse à l'EPT, le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) :
 - . la part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB),
 - . la dotation part salaire (fiscalité économique).

■ Les conséquences locales

Le calendrier budgétaire

Classiquement le budget primitif de notre ville est voté au mois de décembre avant le début de l'exercice.

Cette année, en raison de fortes incertitudes liées à la crise sanitaire et au projet de loi de finances engendrant des impacts déterminants sur les recettes et dépenses de la ville nous avons choisi de planifier la présentation du budget primitif au mois de mars prochain.

Le compte administratif (CA 2021) sera quant à lui présenté lors du Conseil municipal du mois de mai 2022.

Les principales mesures relatives aux communes dans la loi de finances 2022

- **La réforme des indicateurs financiers** : Il s'agit de la mesure-phare du PLF 2022. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, le transfert de la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau « panier » de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Ces indicateurs : Potentiel fiscal (indicateur de richesse fiscale), Potentiel financier (potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire) sont utilisés pour le calcul des dotations. Pour la commune de Saint-Cloud, il s'agit essentiellement du FSRIF et du FPIC.

La réforme présentée consiste à intégrer dans le nouveau « panier » de recettes : les droits de mutation des communes, la majoration de TH sur les résidences secondaires, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques. Ce nouveau mode de calcul va avoir pour conséquence une augmentation significative de notre potentiel fiscal et donc des dotations qui sont calculées avec cet indicateur.

Le PLF prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers de 2021. Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient. Les modalités précises d'application de ce mécanisme de lissage ne sont pas encore connues au moment de la préparation de ce rapport et devraient être publiées au début de l'année 2022, ce qui rend difficile l'estimation précise des impacts de cette réforme.

- La stabilité globale des concours de l'État : la DGF du bloc communal (18,2 Md€) et des départements (8,5 Md€) est stabilisée à 26,8 Md€, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) progresse à 0,9 Md€, fléchée sur les contrats de relance et la transition écologique. À noter, depuis l'annonce par le gouvernement de la garantie de stabilité de la DGF en 2017, le montant de la DGF de notre ville a été divisé par deux, passant de 2 M€ à 1 M€ en 2021.

- La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité : Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatées. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020 (pour application en 2022). Ce taux, en lien avec la forte inflation que nous connaissons actuellement s'élève à 3,4 %.

Rappelons que la suppression de la taxe d'habitation a conduit l'État à organiser un nouveau schéma de financement des collectivités locales. Ainsi, les communes perçoivent la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) avec l'application d'un coefficient correcteur visant à garantir une compensation à l'euro près. Le bloc communal perçoit désormais, la totalité de la taxe foncière, et en maîtrise le taux.

L'évolution du budget communal 2021

Le compte administratif 2021 présenté reste une évaluation non consolidée.

En M€	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	61,2	57,3	65,4
Dépenses de fonctionnement	57,7	54,4	61,4
	3,5	2,9	4,0
Recettes d'investissement	7,2	11,5	13,1
Dépenses d'investissement	12,1	11,7	11,4
	-4,9	-0,2	1,7

Précisons que les montants de la section de fonctionnement inclus des opérations d'ordre relatives aux cessions foncières pour un montant de 5,1 M€. L'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2021 est mesuré et les écarts notables entre prévisions et réalisations seront analysés lors de la présentation du compte administratif 2021.

Les recettes de fonctionnement

Les produits des services, qui avaient été particulièrement impactés par la crise sanitaire en 2020, ont retrouvé une dynamique en progressant de 1 M€, sans pour autant, retrouver le niveau de l'année 2019. La fermeture partielle de la piscine, le gel des places en crèche expliquent en partie ce résultat.

Les produits de fiscalité se sont, en revanche, maintenus avec un produit de taxe sur les droits de mutation exceptionnel en raison de deux cessions (6,2 M€).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent également de près de 1,5 M€ si l'on retire les opérations d'ordre. Les charges à caractère général augmentent sans retrouver le niveau de 2019.

Dans le même temps, les dépenses de personnel sont stables : le sujet des ressources humaines fait l'objet du point six de la partie deux du présent document.

L'augmentation notable intervient dans le chapitre des atténuations de produits, qui regroupe les péréquations et la pénalité SRU.

Les recettes d'investissement

Le financement des investissements de l'année 2021 a été assuré par la cession du parking Joffre et sans recours à l'emprunt. Dans le même temps, le versement des dotations et des subventions a progressé significativement, lié en particulier au contrat de développement de Département subventionnant la construction du marché des Avelines.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement ont suivi le rythme de l'année 2020 avec des acquisitions foncières pour 0,9 M€ (local 12, place Silly, Joffre...), des travaux sur la voirie et les espaces verts pour 1,4 M€, sur les bâtiments communaux pour 3 M€, sur le projet des Avelines pour 1,7 M€ et des acquisitions de biens mobiliers divers. Le remboursement du capital de la dette est stable à 2 M€.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2022

■ Les grandes priorités du budget 2022

Le contexte économique national

La construction du budget de l'année 2022 s'est articulée autour de cinq grandes priorités :

1) La poursuite d'un programme d'investissement ambitieux au service des Clodoaldiens

Le programme d'investissement augmente fortement cette année avec des projets importants : le projet du marché des Avelines (9,6 M€), la réhabilitation des 3 Pierrots (première tranche de 1,3 M€ en 2022, l'opération sera proposée en AC/CP), l'étanchéité de la piscine (1,1 M€), divers travaux d'amélioration dans les écoles (0,7 M€), des travaux sur l'espace public (1,8 M€) et le financement du logement social (0,5 M€).

2) Les fortes contraintes sur le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est encore très marqué par le niveau confiscatoire des péréquations FSRIF et FPIC pour un montant total évalué à 6 750 K€ et la poursuite de la baisse de la DGF.

3) La situation sanitaire toujours troublée et qui impacte l'activité municipale

Cette année encore, le contexte sanitaire s'annonce difficile. L'action de la commune va s'articuler autour de trois axes forts :

- l'accompagnement de la population à travers la poursuite de l'activité du centre de vaccination ;
- le maintien de l'activité de l'ensemble des services, parfois dans des conditions dégradées mais avec la volonté de continuellement s'adapter aux mesures sanitaires décidées par les autorités ;
- l'incertitude sur l'impact possible de la crise sur les produits des services.

4) Le maintien de la faible pression fiscale

Notre projet pour l'exercice 2022 est de maintenir les taux de fiscalité de taxe foncière, seul taux encore voté par la commune, inchangé. C'est un effort très important pour la commune mais ce choix est aussi guidé par le souhait de ne pas alourdir cette taxe alors même que les bases de fiscalité vont augmenter fortement (+3.4 %), augmentation qui résulte des dispositions de la loi de finances. Pour information, notre ville a été identifiée dans un récent article du *Figaro* comme étant bonne élève sur le niveau d'effort fiscal.

5) La situation financière saine avec un endettement maîtrisé

En 2021, la commune s'est désendettée de 2 M€. En effet, le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire puisque la section d'investissement, avec la cession du parking Joffre est excédentaire. Cette situation nous permet d'aborder l'année 2022 avec un encours de dette inférieur à 28 M€.

De plus, la Ville a choisi d'augmenter le montant de ligne de trésorerie négocié chaque année afin d'ajuster au plus près le besoin de financement. La ligne de trésorerie de l'année 2022 est portée à 4 M€ avec un taux d'intérêt fixé à 0.22 % en taux fixe.

Enfin, compte tenu du schéma global de financement de notre programme d'investissement, la Ville augmentera son encours d'emprunts en 2022 pour financer ses projets structurants en profitant au mieux des taux très bas toujours proposés sur les marchés bancaires.

■ L'équilibre général du budget

Nicolas PORTEIX souligne que comme pour les budgets précédents, les évaluations relatives aux concours financiers de l'État (DGF), à la fiscalité et au niveau de péréquations ne sont pas connues.

Le projet de budget présenté, est donc construit, à ce stade, à partir des évaluations réalisées selon les éléments contenus dans la loi de finances pour 2022.

		CA 2020	BP 2021	CA 2021*	BP 2022
Fonctionnement	Dépenses Ville	39 705	43 355	45 642	42 820
	Atténuations de produits (Péréquations, SRU)	6 603	6 400	7 513	8 030
	POLD (FCCT)	8 087	8 220	8 245	8 200
	Total dépenses	54 395	57 975	61 400	59 050
	Recettes Ville	43 994	44 731	52 291	46 156
	DGF	1 273	1 150	1 015	800
	MGP (AC + part salaire)	12 094	12 094	12 094	12 094
	Total recettes	57 361	57 975	65 400	59 050
	Résultat	2 966	0	4 000	0
Investissement	Dépenses	11 757	22 346	11 452	27 600
	Recettes	11 525	22 346	13 164	27 600
	Résultat	-232	0	1 712	0

* Précisons que les éléments relatifs au compte administratif 2021 ne sont que des évaluations puisque la clôture de l'exercice n'est pas achevée.

Sur la section d'investissement, et comme nous l'avons fait pour le projet de restructuration du marché des Avelines, nous allons inscrire la restructuration des 3 Pierrots via le mécanisme des autorisations de programmes et crédits de paiements.

■ Les orientations 2022 en matière de recettes de fonctionnement

Les produits des services : 5 760 K€

Les prévisions de recettes des services devraient être assez stables par rapport aux crédits ouverts en 2021.

Cette stabilité reste prudente et est cohérente avec les événements de l'année dans les différents secteurs :

- les recettes de la petite enfance (1 400 K€) correspondant aux participations familiales sont

calculées avec une prévision de réouverture d'un certain nombre de places gelées à ce jour,

- les recettes des équipements culturels et sportifs sont ajustées pour tenir compte d'une activité annuelle complète de la piscine et d'une activité plus modérée sur le second semestre pour les 3 Pierrots en raison des travaux de réhabilitation,
- les recettes de stationnement sont inscrites pour un montant de 1 500 K€ avec la mise en place d'un nouveau contrat de concession avec la société Indigo à partir du 1^{er} mars 2022. Le produit des FPS est maintenu à 1 100 K€ en 2022.

Les recettes fiscales : 48 100 K€

- La fiscalité des ménages :

Pour mémoire, voici les taux de fiscalité appliqués jusqu'en 2021 :

	Taux 2015		Taux 2016 à 2020		Taux 2021
	Taux communaux	Taux EPCI	Taux communaux	Taux département	Taux communaux
TH	11,05 %	6,62 %	17,67 %		
TFB	13,26 %		13,26 %	7,08 %	20,34 %
TFNB	12,98 %	1,24 %	14,22 %		14,22 %

La Ville ne prévoit pas d'augmentation de la fiscalité des ménages en 2022.

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021. Ainsi, à partir de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la THRP et reçoivent, en compensation, le produit du foncier bâti des départements (TFB). Ce produit de TFB est associé à un coefficient correcteur afin de garantir, aux communes, un produit identique à celui qu'elles auraient obtenu si elles avaient conservé le produit de THRP. Notons que le coefficient correcteur de l'année 2021 a été notifié sur les états 1259 COM fin mars 2021. En complément ce coefficient a été revu en janvier 2022. Nous prévoyons un produit de recettes fiscales de 31,4 M€.

Taux de TFB communal 2022	20,34 %
Taux de TFNB communal 2022	14,22 %

- Les autres recettes fiscales sont estimées à partir des montants 2021 :

Attribution métropolitaine : 12 094 K€ (montant constitué de l'ex-attribution de compensation versée par l'ex-EPCI Cœur de Seine et la compensation part salaire versée précédemment à l'ex-EPCI), ce montant est inchangé par rapport à 2021,

Taxe additionnelle aux droits de mutation : 4 000 K€ (le réalisé 2021 est exceptionnel et arrêté à 6 258 K€),

Taxe sur l'électricité : 550 000 € (estimation selon le réalisé 2021),

- Les dotations et participations : 3 700 K€

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation reçue de l'État.

La DGF a subi depuis dix ans une baisse vertigineuse, passant de 5,2 M€ en 2012 à 1 M€ en 2021. En 2017 le Président de la République s'est engagé au congrès des Maires de France en faveur de la stabilité des dotations jusqu'en 2022 pour l'ensemble des collectivités territoriales. La DGF de notre commune a pendant cette période été divisée par deux.

Dans la continuité des années précédentes, et dans l'attente de la décision du comité des finances locales sur la répartition des dotations,

nous retenons, comme hypothèse une baisse de 215 K€ de la DGF par rapport à l'année 2021.

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
5235	5145	4635	3722	2790	2040

CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
1760	1534	1273	1015	800

- **Les autres recettes :** Nous prévoyons à ce stade une stabilité des recettes du Département dans le cadre du contrat triennal de développement 2022-2024 (538 K€) en cours de négociation. Par ailleurs, nous prévoyons un maintien de la participation de la CAF, conséquence de la signature de la Convention Territoriale de Gestion (CTG) sur le financement de la petite enfance (1 800 K€).

■ Les orientations 2022 en matière de dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en recul de près de 500 K€ par rapport à l'année 2021 en inscription budgétaire, signe d'une gestion rigoureuse.

Les charges de personnel : 22 505 K€

Le chapitre des charges de personnel est constitué de la masse salariale proprement dite évaluée à 21 920 K€, mais aussi des dépenses relatives à la prise en charge de la médecine du travail (82 K€), l'assurance du personnel (245 K€), la cotisation au CNAS (112 K€), la prise en charge des congés bonifiés (9 K€) et le recours à du personnel extérieur (137 K€). La masse salariale comprend la stricte évolution réglementaire : avancements de grade et d'échelon, effet masse des créations de postes réalisées en 2021, recrutement d'effectifs indispensables dans l'ensemble des secteurs et mise en œuvre des projets de la mandature. Une présentation plus complète des éléments relatifs à la gestion des ressources humaines est développée dans le point sept du présent document.

Les charges à caractère général : 12 400 K€

Les prévisions de dépenses liées à l'activité des services progressent par rapport au BP 2020 et 2021, en effet nous prévoyons une activité quasi « normale » des services, mais dans le même temps nous poursuivons notre objectif de gestion rigoureuse et optimisée des dépenses réalisées par chacun des services. Les ajustements budgétaires n'étant pas finalisés, les crédits affectés à ce chapitre budgétaire vont être encore ajustés au besoin des services.

Il convient de relever que depuis 2013, la Ville a fortement réduit ces dépenses (de 13 227 K€ en 2013 à 11 850 K€ en 2019, l'année 2020, comme l'année 2021 ne pouvant constituer une référence).

Les autres charges de gestion courantes : 13 245 K€

- **Les subventions aux associations :** L'enveloppe globale des subventions aux associations est portée à 2 615 K€. En augmentation de 100 K€ par rapport à l'année 2021. Il convient de souligner ici que la Ville suit très précisément la situation des associations dans ce contexte de crise sanitaire avec pour objectif de les accompagner et de les soutenir afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions possibles. Cela nous conduit à les rencontrer très régulièrement et à ajuster leur situation au cours de l'année si besoin.

- **Le FCCT :** Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune

reverse au territoire les sommes encaissées par la commune : la part de la TH de l'ex-EPCI et les compensations de fiscalité ainsi que la compensation de la part salaire. Cette contribution doit être ajustée avec les transferts de compétences et l'ajustement de la part de FPIC prise en charge par l'EPT. Le FFCT « socle » s'établit à plus de 10 000 K€. Cependant, un pacte financier entre les communes du territoire a établi le FCCT de la Ville en 2021 à 8 245 K€. Pour 2022, dans le cadre de la reconduction de ce pacte, le FCCT prévisionnel inscrit est de 8 200 K€.

Les atténuations de produits : 8 030 K€

Ce chapitre regroupe les prélèvements opérés par l'État sur le budget de la Ville à travers les mécanismes de péréquations (FSRIF et FPIC) et la pénalité au titre du prélèvement SRU. Ces atténuations de produits ont explosé depuis 2012 comme le montre le tableau ci-dessous.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
FSRIF	658	483	1 129	1 990	2 675	2 692	3 198	3 136	2 834	2 878	2 900
FPIC	0	0	586	1 232	2 306	2 083	3 186	3 176	3 768	3 814	3 850
TOTAL	658	483	1 716	3 222	4 981	4 776	6 385	6 312	6 602	6 692	6 750

- **Le FSRIF :** L'enveloppe est fixée à 350 millions d'euros, inchangée par rapport à l'année 2020. Pour 2022, l'estimation de la contribution de la commune est arrêtée à 2,9 M€.

- **Le FPIC :** L'enveloppe est gelée à 1,2 milliard d'euros. Pour 2022, nous prévoyons une contribution de la commune de 3,8 M€. Il convient d'ajouter que l'EPT POLD acquitte une partie de FPIC de Saint-Cloud pour un montant de 1,5 M€.

estimations réalisées permettent d'évaluer cette contribution à 1 280 K€ pour l'année 2022.

■ **Les orientations 2022 en matière de dépenses d'investissement**

En 2022, la Ville se projette dans un programme d'investissement particulièrement ambitieux autour des priorités définies dans le programme de la mandature : la qualité de vie, l'éducation et la ville durable :

- le budget des travaux du projet du marché des Avelines et de réhabilitation des 3 Pierrots.
- le budget d'investissement « classique » comprenant des dépenses liées à la rénovation des bâtiments publics et leur équipement, à l'espace public et aux installations informatiques et numériques,

Les crédits consacrés aux acquisitions foncières (opération d'aménagement du 90, boulevard de la République), aux subventions d'équipement (projets en cours de négociation) et au remboursement du capital de la dette complètent ce budget. Ce niveau de dépenses devrait s'articuler autour des axes suivants :

Nous retenons dans notre approche budgétaire ces hypothèses, c'est-à-dire de 6 750 K€ de péréquations. La réforme des indicateurs financiers évoqués dans le point 3,2 de la première partie du présent document peut avoir des conséquences sur les montants évalués. Cependant, les informations détenues à ce jour ne nous permettent pas d'évaluer cet éventuel impact.

Pour la deuxième année, la commune doit également inscrire dans son budget la pénalité due au titre du prélèvement SRU. Il s'agit de la contribution prélevée directement sur les contributions directes pour manque de logements sociaux. Les

Le budget relatif au projet du marché des Avelines

Le projet d'aménagement du marché des Avelines est désormais bien avancé. Le programme des travaux va enchaîner les travaux du parking, du marché alimentaire, des commerces et enfin les travaux de VRD. Le montant total de cette opération est évalué à 9,6 M€.

Ce projet est budgété en trois phases en utilisant le mécanisme des autorisations de programmes et crédits de paiements. Après une première phase en 2021, nous inscrivons en deuxième phase, conformément à la délibération du 16 décembre 2021, un montant prévisionnel de 9,6 M€.

Le budget relatif à la réhabilitation des 3 Pierrots

Le projet de rénovation des 3 Pierrots est aujourd'hui arrêté et va entrer dans sa phase opérationnelle à compter de début juillet. Le montant total de l'opération est évalué à 2,7 M€.

Nous allons, comme pour les Avelines, utiliser le mécanisme des autorisations de programmes et crédits de paiements pour financer ce projet sur deux exercices. Ainsi, pour l'année 2022, nous prévoyons d'inscrire 1,3 M€.

Le budget sur les bâtiments publics

La prévision actuelle est de 4,1 M€ et permettra de réaliser les projets suivants :

- provision pour travaux de rénovation d'électricité, de plomberie, d'étanchéité, d'aménagement de locaux informatiques, de sécurisation des bâtiments... avec une enveloppe de 340 K€,
- la rénovation intégrale de l'étanchéité de la piscine et du gymnase des Tourneroches pour 1,1 M€,
- la poursuite des programmes de modernisation du patrimoine (performance énergétique du bâti, chaufferies, mises aux normes électriques, sanitaires des écoles, stores de protection solaires, étanchéités) pour 1,2 M€,
- la réalisation de diverses rénovations intérieures dans les bâtiments scolaires (150 k€), sportifs (110 k€), culturels (300 k€), crèches (80 k€), administratifs (280 k€) et autres (80 k€) pour un total de 1 M€
- la réalisation de projets ponctuels divers comme la rénovation de logements communaux (440 k€).

Le budget sur l'espace public

La prévision actuelle est de 1,8 M€ et permettra de réaliser les projets suivants :

- poursuite de la réfection de l'éclairage public,

- travaux divers de réfection de voirie et d'aménagements divers (sécurisation, deux-roues),
- réfection de chaussée de la rue des Villarmains,
- poursuite du programme d'aménagements paysagers et de rénovation des squares et infrastructures liés aux espaces verts,
- poursuite du programme de végétalisation des cours d'écoles, avec les travaux à l'annexe de l'école du centre.

Les dépenses d'équipement

Il s'agit ici des dépenses d'équipement mises en œuvre par les différents pôles pour renforcer et améliorer le service rendu. Le remplacement des mobiliers et équipements dans les structures de petite enfance, dans les bâtiments culturels et sportifs. Un budget conséquent est également consacré aux moyens informatiques et numériques avec, cette année, un accent particulier sur l'aspect sécurisation informatique.

Les acquisitions foncières

Le programme d'acquisitions foncières programmé en 2022 comprend : une provision sur des parkings, les parties communes de l'immeuble rue Feudon, une quote-part sur un pavillon rue de Garches et les immeubles du 90, boulevard de la République, le tout pour un montant de 4,3 M€.

Les autres dépenses

La Ville poursuit également sa participation dans le financement du logement social avec une enveloppe plus conséquente cette année de 486 K€. Nous inscrivons, en effet, les montants qui correspondent aux projets aboutis avec les bailleurs sociaux. Mais cela peut nous conduire, également, à inscrire des montants supplémentaires au cours de l'exercice si les discussions en cours arrivent à un accord.

La redynamisation du commerce par l'exercice du droit de préemption dans les secteurs déterminés se poursuit avec l'inscription d'une provision de 80 K€.

Enfin, la participation au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est budgétée pour 160 K€. Cette dépense de financement est une estimation, le montant définitif n'étant notifié aux villes qu'au cours du premier semestre.

■ Les orientations 2022 en matière de recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, les cessions foncières, l'emprunt et l'autofinancement :

Les ressources propres

- le FCTVA : évalué à 1 120 K€, ce produit résulte des dépenses d'investissement réalisées en 2021, Le taux de reversement est fixé à 16,404 % et est inchangé depuis 2015.
- les taxes d'urbanisme : évaluées à 600 K€,
- les subventions d'équipement : pour chaque projet d'investissement, des financements sont systématiquement recherchés. Le plan de relance proposé par le gouvernement sera sollicité en particulier pour la rénovation thermique des bâtiments et du numérique dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), des dossiers sont en cours de rédaction. Par ailleurs, le contrat de développement 2022-2024 avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine est en cours de négociation et viendra compléter le financement de nos projets.

Nous inscrivons, sur l'exercice 2022, les financements du contrat de développement 2019-2021 sur les projets des Avelines et des 3 Pierrots pour 2,800 K€.

Les cessions foncières

Le programme de cessions foncières de l'année 2022 comprend : une provision sur des parkings, un pavillon rue de Garches, la cession des

immeubles du 90, boulevard de la République à l'EPFIF 92, le tout pour un montant de 6 800 K€.

La dette

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette est de 27 837 880,04 €, soit 909 € par habitant. Rappelons que la moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1 360 € au 31/12/2019. Notre encours a baissé de plus de 2 M€ au cours de l'exercice 2021. L'encours de la dette est composé de 19 emprunts, dont un emprunt relais contracté pour une acquisition foncière échelonnée. La structure de la dette est constituée, sur le montant total de la dette, de 68 % en taux fixe, de 15 % en Livret A et LEP et de 17 % en taux variable (EURIBOR et EONIA).

L'autofinancement et l'amortissement

Le virement à la section d'investissement est arrêté à ce jour à 300 K€. Cependant, ce virement sera ajusté au regard de l'équilibre général du budget.

La prévision d'amortissement est un peu supérieure à celle de 2021. L'amortissement permet de constater chaque année le montant de la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Cela se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Amortissements	1 850 000 €	1 650 000 €	1 550 000 €	1 484 000 €	1 540 000 €

Les éléments financiers relatifs aux ressources humaines

Le rapport d'orientation budgétaire doit comporter des données relatives aux orientations en matière de ressources humaines.

En préambule, il est important d'évoquer la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a des impacts importants sur le compte administratif de la masse salariale. En effet, celui-ci est très inférieur au budget prévisionnel 2021, comme déjà en 2020. En effet, la pandémie qui a débuté en mars 2020 et qui se poursuit encore aujourd'hui, continue d'engendrer une diminution des coûts, en lien entre autres, avec :

- une réduction ponctuelle mais significative des missions et des évènements, induisant nécessairement une baisse des recrutements et des missions occasionnelles;

- des difficultés de recrutement;
- un redéploiement des personnels en fonction de l'activité et des mesures sanitaires adoptées;
- une augmentation des départs intempestifs;
- une suppression de la journée de carence;
- le maintien de certains agents en demi-traitement du fait d'un retard des instances médicales.

À ce constat, il convient de revenir sur certaines difficultés de recrutement indépendantes de la crise sanitaire qui ont des conséquences non seulement sur notre compte administratif mais également sur le budget primitif 2022 : il en va ainsi des difficultés rencontrées sur le secteur de la petite enfance qui a pour conséquence le maintien de berceaux fermés jusqu'à la prochaine rentrée scolaire sur les neuf crèches municipales et celles sur le service de la police municipale malgré une politique de recrutement sur les deux secteurs qui se veut attractive et dynamique.

La structure des effectifs

La structure globale des effectifs pourvus de la collectivité est la suivante au 31 décembre de chaque année :

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022
Fonctionnaires et stagiaires	403	402	385	368	357	379
Agents non titulaires	40	52	62	65	59	67
Total	443	454	447	433	416	446

À ces chiffres, il convient d'ajouter les assistantes maternelles et les collaborateurs de cabinet, emplois permanents ne relevant pas de ces deux catégories. Le nombre d'assistantes maternelles diminue depuis deux ans, passant de 5 en 2018 à 2 en 2022. Le nombre de deux collaborateurs, fixé par la loi, est stable.

La structure des effectifs par filière se présente ainsi. Elle permet de constater la diminution nette dans les filières sociale, médico-sociale, technique et de la sécurité et le prévisionnel de ré-augmentation.

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022
Administratif	102	108	115	112	115	117
Technique	194	193	186	186	170	178
Social	21	22	19	20	18	21
Médico-social	60	69	67	56	57	65
Sportif	11	11	12	10	9	12
Animation	28	25	20	20	18	20
Culturel	23	22	19	20	23	24
Police municipale	4	5	9	9	6	9
Total	443	454	447	433	416	446

Selon les rapports sur l'état de la collectivité, la répartition Hommes/Femmes dans les effectifs est la suivante : 62 % de femmes contre 38 % d'hommes en 2019. L'augmentation des effectifs masculins continue puisqu'en 2017 nous ne comptons que 36,6 % d'hommes contre 63,4 % de femmes et qu'en 2020 la ville recensait 39 % d'hommes contre 61 % de femmes.

À noter qu'au niveau de la petite couronne, la part des femmes est également importante. En effet, les agents sont à 64,4 % des femmes et à 35,6 % des hommes. Ces chiffres n'ont pas évolué depuis 2017.

Le plan RH égalité homme-femme élaboré en 2020 et son plan d'actions ont été actualisés et présentés en comité technique le 16 novembre 2021 puis en conseil municipal le 16 décembre 2021.

Les charges de personnel

La masse salariale (chapitre 012) se décompose ainsi :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionnel BP 2022
Traitements et charges	18855358 €	19923226 €	20613000 €	19887020 €	20022260 €	20872000 €
Prime de fin d'année	718256 €	732478 €	780000 €	738457 €	676913 €	730000 €
Heures supplémentaires	241169 €	200361 €	203000 €	203602 €	233070 €	240000 €
Astreintes	84387 €	84093 €	102000 €	100260 €	75757 €	78000 €
Total	19899170 €	20940158 €	21696000 €	20929339 €	21008000 €	21920000 €

L'évolution de la masse salariale prendra en compte la revalorisation du SMIC et les changements dans les conditions de rémunération des agents de catégorie C ainsi que la prime inflation qui sera versée ce mois-ci.

En matière de ressources humaines, différentes évolutions ont ou vont avoir lieu concernant le temps de travail, les astreintes, le télétravail ainsi que la prévention des risques professionnels.

Débat rapporté par Jean-Claude TREMINTIN conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances du 31 janvier 2022

Rafaël MAYCHMAZ pose différentes questions techniques :

- Concernant le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC), peut-on avoir connaissance des calculs précis qui permettent de fixer la valeur de la contribution de la commune ?
- Concernant les contributions de la Ville au Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), et la ponction de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), peut-on avoir connaissance des bilans qualitatifs et quantitatifs, et du tableau de synthèse qui en permettent les calculs, ainsi que des statistiques concernant le nombre de résidences principales, le nombre de logements sociaux sur notre Ville ?
- Quel est le nombre de logements sociaux que nous permettra l'investissement de 500 000 € prévu au budget 2022, et quelle est la durée de réalisation de ces programmes ?
- Peut-on revoir le Plan Local d'Urbanisme de notre Ville afin d'être en mesure de construire plus de logements sociaux et éviter ainsi une aggravation des sanctions ?

Éric BERDOATI lui précise tout d'abord que les montants respectifs du FPIC, du FSRIF et du SRU sont notifiés à la Ville sans le détail des calculs. Il est possible à tout élu de prendre connaissance des textes qui régissent ces calculs effectués par les services de la préfecture.

Il rappelle que notre ville est la plus sanctionnée dans le département, et il fait état d'autres communes qui ont des résultats inférieurs aux nôtres en termes de logements sociaux, et qui sont moins sanctionnées que nous.

C'est pourquoi la Ville a intenté un contentieux contre l'État, et tous les élus, majorité et minorités, ont reçu copie du courrier adressé en ce sens au préfet, argumentant notre position.

Éric BERDOATI ajoute que la majorité n'accepte pas de densifier la commune. Elle souhaite maintenir l'équilibre actuel. Si l'on souhaitait atteindre le quota réclamé, la Ville devrait construire 1 000 nouveaux logements sociaux, ce que nous refusons.

Pierre BOSCHE demande quelles ont été les opérations exceptionnelles qui ont permis, en 2021, cette recette particulière au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Nicolas PORTEIX lui précise que ces opérations ne peuvent être rendues publiques, Olivier BERTHET confirme que notre Ville n'est pas autorisée à communiquer ces informations.

Pierre BOSCHE pensait que la recette liée à la cession du parking Joffre, devait être reversée.

Nicolas PORTEIX lui précise que cette vente provient d'un accord entre la Ville et la Société du Grand Paris.

Jean-Christophe ACHARD confirme que le versement éventuel au gestionnaire du parking ne sera pas du même ordre.

Pierre BOSCHE se demande si la piscine n'est pas un désastre financier du fait des dépenses continuellement engagées.

Nicolas PORTEIX lui précise que les travaux d'étanchéité prévus au budget 2022, ne sont pas liés au dernier sinistre intervenu. Ils étaient programmés depuis plusieurs années, ils se dérouleront à partir de l'extérieur, ce qui n'entraînera aucune conséquence dans l'exploitation de la piscine elle-même. Seule l'utilisation des terrains de tennis sera impactée, et leur réfection est également prévue dans cette opération.

Pierre BOSCHE se questionne sur le budget prévu pour les associations, qui a été fortement réduit en 2021.

Nicolas PORTEIX précise qu'effectivement, le budget 2021 avait enregistré une baisse de 220 K€. Le budget 2022 est en hausse de 100 K€.

Pierre BOSCHE demande quelle est la visibilité des années à venir compte tenu des pénalités SRU que la Ville a à payer.

Éric BERDOATI lui précise que la pénalité SRU est identique depuis la mise en place des dispositions légales. Mais, comme la Ville avait un crédit de l'ordre de 2,3 M€ lié aux opérations menées lors des années précédentes, les pénalités dues s'imputaient sur ce crédit.

Pierre BOSCHE demande des explications sur les dépenses informatiques prévues au paragraphe 4.1.15 du rapport.

Éric BERDOATI lui répond que notre planning d'évolution du matériel prévoyait l'évolution de notre réseau en 2022 avec remplacement des serveurs. C'est ce qui est prévu dans le rapport présenté. Les conséquences de l'attaque informatique subie devront être évaluées.

Pierre BOSCHE demande si la durée de 11,7 années pour rembourser nos dettes est un ratio normal.

Éric BERDOATI considère qu'une durée de 11 années pour amortir des investissements pérennes comme le marché des Avelines et le centre des 3 Pierrots est adaptée. **Nicolas PORTEIX** précise que la moyenne des autres communes est de 12 ans.

Pierre BOSCHE revient sur les difficultés de recrutement d'un certain nombre d'agents, et souhaiterait en connaître les raisons.

Éric BERDOATI confirme les difficultés rencontrées sur deux catégories d'agents :

- Au niveau de la police municipale, la Ville est confrontée à une demande importante de toutes les communes, et surtout à des pratiques de rémunération n'entrant pas dans la légalité, que nous nous refusons de pratiquer.

- Au niveau de la petite enfance, il y a une pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur, y compris dans le secteur privé. La Ville mène actuellement des réflexions pour anticiper la mise en place d'une mutuelle pour nos agents, créant ainsi un avantage social complémentaire, sera un attrait pour de futurs candidat(e)s.

Pierre BOSCHE demande si nous avons un projet de déploiement de la protection vidéo dans notre ville.

Jean-Christophe ACHARD lui confirme que cela est bien prévu au budget. Nous prévoyons une augmentation de 50 % du nombre de caméras mises en place.

Pierre BOSCHE demande si notre commune était déjà en conformité avec les nouvelles règles de fixation du temps de travail.

Éric BERDOATI lui confirme que c'était globalement le cas. Les discussions avec les organisations syndicales pour adapter nos usages à ces nouveaux textes se sont bien passées.

Pierre BOSCHE se demande si la création en 2022 du Conseil Social Territorial entraînera des conséquences pour les organisations syndicales.

Éric BERDOATI donne toute explication sur cette mise en place qui n'interviendra qu'à la suite des élections professionnelles prévues en décembre 2022. Ce Comité Social Territorial reprend les fonctions du Comité Technique et du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

Rafaël MAYCHMAZ a constaté que la ville de Saint-Cloud est la 2^e ville du département en termes de revenu par habitant. Ce n'est donc pas une commune pauvre.

Éric BERDOATI lui précise que ce ratio ne mesure pas la richesse ou la pauvreté d'une commune, mais le niveau de revenu de ses habitants. Le paiement par ceux-ci de l'impôt sur le revenu et, éventuellement, de l'impôt sur la fortune immobilière, ne profite qu'à l'État, et pas à la commune. Le scandale, c'est que cet indicateur intervient dans le calcul de la péréquation alors qu'il n'a aucune incidence sur les recettes fiscales de la commune. Cela a été mis en place par un gouver-

nement socialiste, sous la présidence de monsieur François HOLLANDE, et de son Ministre de l'Économie. De nombreux exemples démontrent des situations anormales liées à l'utilisation de cet indicateur. La bonne gestion d'une commune passe par le rapport entre Impôts locaux par habitant et satisfaction de la population.

Irène DOUTSAS demande s'il serait possible de faire un geste sur les traitements du personnel de la petite enfance.

Éric BERDOATI rappelle que des revalorisations ont déjà été apportées aux traitements des éducateurs de jeunes enfants (EJE) et des auxiliaires de puériculture.

Irène DOUTSAS signale la situation du personnel de la crèche La Petite Sirène qui a été déçu d'apprendre que la gestion de l'établissement ferait l'objet d'une délégation de service public. Cette décision risque de faire partir des salariés.

Éric BERDOATI précise que la Commission d'appel d'offres, dans laquelle siège un élu de l'opposition, est saisie. Anne COVO et Catherine GREVELINK pourront lui donner toute information sur le calendrier.

Irène DOUTSAS demande si, pour ce personnel de cette crèche de La Petite Sirène, il n'était pas envisageable de leur accorder le stationnement gratuit, du fait de l'éloignement de leurs lieux d'habitation.

Éric BERDOATI ne peut créer une dérogation pour des salariés de droit privé à la règle générale qui s'applique dans notre commune.

Irène DOUTSAS souhaiterait également comprendre pourquoi la Ville est carencée d'une manière aussi importante alors que le taux de logements sociaux est de 17 %.

Monsieur le maire rappelle que le premier taux fixé par le gouvernement était de 20 %, et que c'est un second texte voté sous la présidence de François Hollande qui a augmenté ce taux à 25 %. Or, Saint-Cloud ne possède aucun foncier disponible. Nous procédons à la construction de logements sociaux, mais pas en nombre suffisant pour atteindre le quota réclamé.

Catherine GREVELINK se demande si la préemption d'appartements ne serait pas un moyen d'augmenter le nombre de logements sociaux.

Éric BERDOATI lui répond que tout dépend du prix au m². Compte tenu du prix moyen pratiqué sur Saint-Cloud sur le logement ancien (entre 7 000 et 8 000 €), les critères appliqués aux logements sociaux sont difficilement applicables.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022

■ Délibération n° 3 : Remboursement aux usagers des prestations annulées pendant la crise sanitaire - année 2022

La crise sanitaire actuelle conduit à l'annulation de prestations qui avaient fait l'objet d'un recouvrement auprès d'usagers de différents services. À ce jour, il s'agit principalement de billets de spectacles aux 3 Pierrots dont les représentations sont annulées en raison de cas COVID. Par délibération du 2 juillet 2020, du 17 décembre 2020 puis du 25 mars 2021, le Conseil municipal a décidé de rembourser en totalité les prestations annulées en raison de la crise sanitaire. La commune souhaite poursuivre cette action et décide d'anticiper la procédure de remboursement en proposant, pour l'année 2022, **une délibération « cadre »** permettant un remboursement des prestations annulées en raison de la crise sanitaire. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2022, de rembourser en totalité les participations payées par les usagers pour des prestations annulées par la Ville, en raison de la crise sanitaire.**

■ Délibération n° 4 : Remboursement des billets du spectacle *Monsieur X* programmé le 31 mars 2022 aux 3 Pierrots

Le spectacle *Monsieur X* avec Pierre Richard était programmé le 31 mars prochain aux 3 Pierrots. En raison de l'état de santé de l'acteur, le spectacle ne pourra être présenté. Des spectateurs ayant déjà acquis leurs billets, il convient donc de les rembourser. Ce remboursement concerne 113 billets pour un montant total de 2 523 €. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser en totalité les billets achetés pour le spectacle *Monsieur X* programmé le 31 mars 2022 aux 3 Pierrots.**

■ Délibération n° 5 : Modification n° 9 à la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie se termine le 28 février prochain. Afin de clôturer le contrat actuel, nous proposons de conclure la modification n° 9 pour régler la prise en charge, à parts égales entre les deux parties, les charges de surveillance pendant la période de confinement entre le 17 mars et le 11 mai 2020. Le montant de ces charges de surveillance a été conjointement arrêté à la somme de 48 000 € et

la commune va prendre en charge le versement d'une indemnité compensatrice de 24 000 €. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification n° 9 à la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010.**

■ **Délibération n° 6 : Modification n° 1 a la concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage de la Ville de Saint-Cloud du 28 octobre 2019**

Le nouveau contrat de concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage débute le 1^{er} mars prochain. Comme cela avait été nécessaire sur l'actuelle délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie, compte tenu de la nouvelle organisation des finances publiques et des nouvelles modalités de dégage­ment des fonds via la Banque Postale, il s'agit de modifier les modalités de collecte des recettes perçues. Un ajustement est donc nécessaire au démarrage de ce nouveau contrat pour l'adapter aux modalités actuelles par la mise en place d'une convention de mandat entre le délégataire, le comptable public et la commune pour la collecte des redevances de stationnement. Cette convention permet au délégataire de collecter les fonds, de les déposer sur un compte dédié ouvert à cet effet et de les reverser mensuellement sur présentation des justificatifs associés au comptable public. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification n° 1 à la convention de concession pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage du 28 octobre 2019.**

JURIDIQUE

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 7 : Signature d'une convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de travaux sur les bâtiments appartenant à I3f – Projet des Avelines**

La Ville et Immobilière 3F, constatant la forte imbrication de leurs constructions privées et publiques, ont souhaité travailler en partenariat afin de faciliter les études et les travaux nécessaires à la réalisation du projet de démolition/reconstruction de l'îlot des Avelines. Ainsi, dès le 7 août 2018, la Ville et I3F ont signé un protocole d'accord énumérant l'ensemble des difficultés juridiques à lever afin de mener à bien la réalisation de ce projet. Le 9 juin 2021, ce protocole a fait l'objet d'un avenant n° 1 qui évoque la

nécessité pour la Ville d'intervenir sur l'immeuble d'I3F afin d'effectuer certains travaux indispensables à la bonne réalisation du projet. Bien que la Ville demeure le maître d'ouvrage, elle doit nécessairement obtenir l'autorisation du propriétaire pour effectuer des travaux sur son immeuble. Le projet de convention d'autorisation de travaux ci-annexé permet de déterminer ce cadre d'intervention technique et juridique tout en confirmant que les travaux seront entièrement pris en charge par la Ville de Saint-Cloud. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'autorisation de travaux détaillant les modalités d'intervention de la Ville de Saint-Cloud sur l'immeuble appartenant à Immobilière 3F**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 8 : Recrutement de vacataires pour assurer la mission de psychologue superviseur et détermination du taux de rémunération**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement de psychologues superviseurs, afin de répondre à deux besoins identifiés : l'un au sein du service petite enfance et l'autre au sein de la direction des ressources humaines en application du plan d'actions de prévention des risques psycho-sociaux adopté en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en 2019 et réactualisé chaque année. En conséquence, il est proposé d'autoriser le recrutement de psychologues superviseurs vacataires, sur la base d'une rémunération horaire de 35 euros brut (28,87 euros net) pour un volume mensuel maximum fixé à dix heures. La dépense s'inscrit dans le cadre de la masse salariale et a déjà été inscrite au budget primitif 2022. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer ces vacataires à raison de 35 euros brut la vacation d'une heure.**

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud 2020!
cyberattaque :

La Ville a été victime d'une cyberattaque : quelles sont les conséquences ? Pouvez-vous nous transmettre un premier bilan ? (Pierre BOSCHE)

Claire LOUVET indique que dans la nuit de jeudi 20 au vendredi 21 janvier, le système d'information de la Ville de Saint Cloud a fait l'objet d'une cyberattaque organisée et violente, menée par un groupe connu de cybercriminels.

Le matin du vendredi, il a été constaté l'indisponibilité de la majeure partie du système d'information de la Ville.

Le mode opératoire de ce groupe est connu : entrer dans le système d'information, le chiffrer, déposer une demande de rançon et s'il leur reste du temps, voler des données. La position de la Ville est très claire : tout d'abord, la Ville ne discute pas avec un groupe de cybercriminels et ne finance pas le cybercrime : il n'a donc pas été question de payer la rançon. Dès le matin du vendredi 21 janvier, les services de la Ville se sont mobilisés pour répondre à cette crise et pour identifier le périmètre de l'attaque. Les services ont constaté que l'attaque était circonscrite à une partie du système d'information, ce qui a permis à la Ville de maintenir certaines activités. Des experts en cybersécurité ont été mobilisés dès le dimanche 23 janvier matin afin de remonter le chemin de compromission, d'élaborer les constats et de mettre en œuvre un plan de reconstruction du périmètre touché, dans le but d'éviter tout retour de l'attaquant. Lundi 24 janvier, la Ville a déposé plainte. Le Parquet de Paris a ouvert une enquête judiciaire. La Ville a également fait une déclaration de sinistre auprès de son assurance. En ce qui concerne d'éventuelles fuites de données, la Ville, au travers de son délégué à la protection des données, a investigué pour les identifier.

Un inventaire complet a été fait sur le périmètre de l'attaque. Par sécurité et par anticipation, une déclaration préalable a été faite auprès de la CNIL. En cas de publication de données éventuellement volées, la Ville suivra les recommandations de la CNIL et informera toute personne concernée, en respect des législations sur la protection des données en vigueur. En ce qui concerne le fonctionnement des services, et seulement deux semaines après cette cyberattaque, la Ville a quasiment retrouvé une activité normale. L'évaluation des coûts générés par cette attaque est en cours. Dans le cadre du budget 2022, la sécurité de notre système d'information reste une priorité pour les prochaines années. Pour conclure, il convient de noter que Saint-Cloud n'est pas un cas isolé. Cette crise a permis de démontrer une certaine forme de résilience de notre système d'information. La Ville continuera à communiquer sur cette crise et sur son impact pour les usagers.

Éric BERDOATI salue la réactivité du service de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique et de son directeur - Jérôme CHAILLEY - et précise que la Ville a également traité avec

l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information). Il se réjouit que le Pôle Petite enfance, éducation, jeunesse n'ait pas été impacté par cette attaque.

Grève :

Suite à la grève non anticipée d'une partie du personnel assurant notamment les cantines et l'accueil en périscolaire lors du dernier mouvement de grève dans l'Éducation Nationale, un appel aux bonnes volontés a été lancé la veille pour le lendemain. Comment peut-on anticiper ce type de situation à l'avenir ? Quelles sont les revendications des grévistes ? (Delphine POTIER)

Éric BERDOATI précise que les enseignants et les personnels territoriaux avaient des revendications contre le Gouvernement et non contre les Villes.

Jacques GRUBER souhaite préalablement rappeler quelques éléments. Une grève interprofessionnelle a été organisée partout en France le jeudi 27 janvier. Elle a mobilisé une grande partie des enseignants, déjà en grève les 13 et 20 janvier pour protester contre la gestion de la crise sanitaire à l'école. On se rappelle à quel point le protocole sanitaire de début janvier avait réussi à faire l'unanimité contre lui, exaspérant à la fois les enseignants, les parents, les pharmaciens, provoquant finalement une grève de grande ampleur au sein de l'Éducation nationale, qui une fois n'est pas coutume, réunissait le 13 janvier toutes les catégories de personnels. Le 27 janvier à Saint-Cloud, suite à ce nouvel appel à la grève, nous avons eu des absences de personnels d'encadrement de la pause méridienne et des accueils du soir, auxquels s'ajoutaient celles des personnels absents pour cause de pandémie (positivité, isolement, garde d'enfants positifs ou dont l'enseignant était absent et non remplacé). Le préavis de grève pour ces personnels étant déposé auprès du Ministère de l'Intérieur et les agents n'ayant pas l'obligation de prévenir de leur intention de faire grève, ce n'est que la veille que nous avons pu dénombrer les animateurs potentiellement absents. Leur nombre a été particulièrement important puisque les grévistes se sont ajoutés aux absents en raison du Covid. Aussi, le redéploiement d'agents territoriaux en interne n'étant pas suffisant, la Ville a sollicité des élus du Conseil municipal dont Monsieur le maire en personne, des anciens élus, et quelques parents d'élèves qui se sont présentés pour compléter le dispositif de la pause méridienne dans toutes les écoles et d'accueil du soir à la maternelle de Montretout. Si j'ai pris soin de rappeler les faits, c'est bien pour

insister sur un point : il n'y a pas eu un manque d'anticipation de la part de la Ville, comme vous le laissez entendre, mais bien une situation exceptionnelle du fait d'un nombre d'absents conséquent pour cause de grève et de pandémie, nombre dont je rappelle qu'il ne peut être estimé que la veille par les services de la mairie. Face à cette situation exceptionnelle, nous avons réagi immédiatement en mettant en place un dispositif exceptionnel. Je rappelle que lors de précédents mouvements de grève, hors contexte Covid, les remplacements destinés à assurer les services de restauration scolaire et d'accueil se sont toujours effectués de façon transparente. J'étais personnellement sur place le jeudi 27 au soir à l'accueil de l'école maternelle Montretout, et je peux témoigner des remerciements des parents qui ont apprécié cette initiative de la mairie. J'en profite pour rendre un hommage appuyé et sincère à tous les participants qui ont permis d'assurer cette continuité de service, tout en évitant une nouvelle source de contraintes aux parents.

Loi 3DS :

Que pensez-vous de la loi 3DS ? Quel impact pour Saint-Cloud ? (Rafaël MAYCHMAZ)

Éric BERDOATI répond que le texte concerne les collectivités et qu'il a d'abord été voté au Sénat puis à l'Assemblée de manière très différente. Il a donc fait l'objet d'une commission mixte paritaire composée à équivalence de sénateurs et de députés qui doivent tenter de trouver un consensus. Cette commission a eu lieu lundi soir et s'est avérée conclusive, un texte commun ayant été voté. Cette loi sera définitivement votée à l'Assemblée Nationale le 8 février et au Sénat le 9 février : on peut donc penser qu'elle sera votée en l'état à ces dates, sous peine sinon de ne pas voir le jour, le Parlement devant arrêter ses travaux en mars avant l'élection présidentielle conformément à la Constitution. Je regrette cependant que la métropole d'Aix-Marseille soit a priori quasiment neutralisée : j'aurais souhaité que l'on ait la même audace pour la Métropole du Grand Paris qui ne sert pas à grand-chose et qui multiplie les strates. Après un voyage à Marseille, le Président de la République aurait pu faire un voyage à Paris afin de constater la problématique de la Métropole du Grand Paris !

Concernant la Loi SRU, elle a été votée en 2000 en vue d'une application au 1^{er} janvier 2001 avec pour objectif un taux de 20 % de logements sociaux, puis corrigée une première fois, je crois, par Madame Duflot, portant le taux de logements sociaux à 25 % en 2025 sous le quinquennat de François Hollande

avec Jean-Marc Ayrault Premier Ministre. Au 1^{er} janvier 2026, on ne savait plus très bien ce qu'il se passait... Aujourd'hui, la loi 3DS dit qu'à partir de 2025, date butoir du texte de la loi ALUR, le délai est repoussé au minimum pour neuf ans avec trois périodes de trois ans où l'on peut faire un contrat de mixité sociale entre le préfet et le maire. Le problème n'est pas la loi SRU, et le Gouvernement reconnaît enfin l'inadaptabilité de la loi aux situations spécifiques locales, comme le dit d'ailleurs la commission mixte paritaire : on ne peut pas appliquer le même sort de façon stricte et réglementaire à toutes les communes de France qui ne sont pas du tout dans les mêmes situations. Il faut agir avec pragmatisme. C'est donc l'esprit même de ces contrats de mixité sociale signés entre le préfet et le maire après discussion nécessitant de tenir compte des spécificités locales de chacune des communes. J'avais pris à l'époque l'exemple de Courbevoie et d'Asnières qui étaient sorties de la carence. À Asnières, le long des quais, il y avait 32 hectares de friches industrielles vides ! À Courbevoie également, de nombreuses friches disponibles – environ huit hectares - (avec notamment le projet Delage) ou zones de requalification urbaine conséquentes. À Saint-Cloud, la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) est nulle, il n'y a plus de foncier non-bâti sur notre commune ! Cette loi propose donc une médiation entre le préfet et le maire visant à tenir compte des spécificités locales : c'est ce que nous disons depuis quatre ans et c'est d'ailleurs ce que j'ai écrit dans mon courrier au préfet que je vous ai fait parvenir en août 2020. La date butoir de 2025 tombant, le calcul ne tient plus et il faudra tout redéfinir. Il semblerait que le texte issu de la commission mixte paritaire précise que les pénalités non-financières de la carence seraient restituées au maire, à commencer par la reprise par le préfet des droits de présentation du contingent municipal pour les logements sociaux, la reprise de l'instruction des permis de construire ainsi que le droit de préemption. Plus d'automatisme non plus de la pénalité financière à 100 % en cas de deuxième carence. Une fois publiée au Journal Officiel, cette loi s'appliquera immédiatement en modifiant les codes de l'Habitat et de la Construction. Les arrêtés de carence pris antérieurement ne vont donc plus revêtir de soutenabilité juridique. À ce jour, avec un contentieux au tribunal administratif sur ce sujet, une discussion devrait pouvoir être amorcée avec le préfet.

Autre point de détail : Il n'est pas acceptable que depuis la création de la métropole le 1^{er} janvier

2016, la compétence d'Urbanisme et d'Aménagement soit remontée au niveau de la strate du territoire. Par contre, on continue à calculer le taux SRU au niveau de la commune. Autrement dit, l'outil et la mesure de l'outil ne sont pas au même niveau. Ce n'est pas tenable juridiquement. Il faut ramener tout cela à la même strate !

Ceci dit, le texte concerne aussi la ruralité : il ne faut pas oublier que 80 % des communes françaises ont moins de 3500 habitants.

Projet de la Source :

Quel(s) projet(s) semble(nt) avoir démarré sur des parcelles de La Source (PC affiché, engins de chantier) alors que la relocalisation de la poste semblait une hypothèse encore lointaine et le projet de développement non finalisé ? (Catherine GREVELINK)

Olivier BERTHET répond que les travaux en cours concernent un remplacement de canalisation d'eau potable, effectué par Aquavesc.

Quant au projet de la Source, le travail se poursuit ainsi que la discussion avec La Poste concernant le devenir du centre de tri qui regroupe plusieurs villes. Le débat est ouvert et on cherche des solutions. Compte tenu de la modification du comportement de ses usagers, La Poste elle-même s'interroge sur la nécessité de laisser des centres de tri intra-muros dans des villes comme Saint-Cloud. Un point sera effectué avant l'été.

Éric BERDOATI précise que la Ville maîtrise 100 % du foncier et en est propriétaire. Les droits à construire dépassent largement l'endettement de la commune : des arbitrages seront à envisager en matière d'accession à la propriété, social, équipements publics, etc.

Éric BERDOATI remercie les agents de la médiathèque qui ont assuré la diffusion de cette séance du Conseil municipal.

La séance est levée à 23h50

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 9 février 2022

Le maire



Éric BERDOATI

ACTES D'URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 17 décembre 2021 : 17 bis, rue des Tennerolles (modifications et création de baies)
- 17 décembre 2021 : 91, rue Henri-Regnault (clôture de portail)
- 17 décembre 2021 : 41, rue des Tennerolles (ravalement)
- 17 décembre 2021 : 9, avenue de Fouilleuse (antennes relais)
- 28 décembre 2021 : 132, rue de la Porte jaune (modification de portail, de clôture et création d'une place de stationnement)
- 4 janvier 2022 : 48, rue Henri-Regnault (remplacement de volets roulants par des persiennes)
- 4 janvier 2022 : 72, rue Royale (réfection de toiture)
- 4 janvier 2022 : 12, rue Ferdinand-Chartier (antenne relais)
- 19 janvier 2022 : 14, parc de Montretout (abattage et plantation d'arbres)
- 19 janvier 2022 : 12, avenue de l'Aqueduc (fenêtres de toit)
- 19 janvier 2022 : 40, rue de Buzenval (extension d'une maison individuelle et remplacement de portail)
- 27 janvier 2022 : 96, rue de Buzenval (agrandissement d'une terrasse)
- 27 janvier 2022 : 66, rue de Buzenval (clôture)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 17 décembre 2021 : 58, rue de Buzenval (changement de destination et modification de façade)
- 21 décembre 2021 : 37, rue Jacoulet (extension d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 7 janvier 2022 : 6-8, rue Ernest-Tissot (extension d'une maison individuelle)
- 7 janvier : 21, rue Pasteur (changement de destination)
- 10 janvier 2022 : 4, rue Gaston-Rollin (construction d'une maison individuelle – permis modificatif)

ACTES ENREGISTRÉS DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2021

NAISSANCES

Gabriel Ellul ■ Laura Carrou ■ Henri de Seze ■ Henri Faraut ■ Gabriel Delpech ■ Mahée Saguet Bérard ■ Mathilde Lafon Brouard ■ Rina Bouazza ■ Clément Legras ■ Neira Gomez ■ Vasilios Mikhael ■ Raphaëlle de la Villéon ■ Yann Denis ■ Fodé Toure ■ Kadidiatou Toure ■ Myléna Bories ■ Joséphine Collin ■ Adel L'Ouhichi Mathieu ■ Hector D'Humières ■ Hugo Durand Meyer ■ Éloïse Ribaut ■ Lyne Kadiri ■ Alice Fenkam Gajewski ■ Zoé Fenkam Gajewski ■ Elya Moussa ■ Arthur Perez ■ Julia Briswalter ■ Léo Cougnaud ■ Niccolo Ciarletti Rueda ■ Paul Poupinal de Valencé ■ Edwige Rivière ■ Élyne Bai ■ Augustin Bouts ■ Léopold Bouts

MARIAGES

Jacqueline Kiam & Thierry Kamhoua ■ Souad Khezzani & Walid Chergui ■ Amel Radhouani & Harry Ganofski ■ Jessica Choupis & Andreas Ragkousis ■ Aleksandra Aismon & Sébastien Plé

DÉCÈS

Aissa Larguette née Mehenni (90 ans) ■ Claude Roumagnac (92 ans) ■ Jean Yot (95 ans) ■ Solange Le Mez née Cristallin (93 ans) ■ Gilbert Grilhault des Fontaines (92 ans) ■ Pierre Dumont (86 ans) ■ Michelle Vincent (60 ans) ■ Claude Thomine-Desmazures (87 ans) ■ Jacqueline Kabaktchis née Gautier (89 ans) ■ Jean Chaillou (99 ans) ■ Jacqueline Guillemot née Lavier (98 ans) ■ Christiane Laudet née Retsin (66 ans) ■ Manuel Rodrigues Dos Santos (85 ans) ■ Lydie Azoulay née Barsi (87 ans) ■ Jeannine Marescot (90 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE JANVIER 2022 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,12	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,9	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	8,4	-
Calcium	mg/l	63	-
Chlorure	mg/l	32,2	250**
Sulfates	mg/l	92,0	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,3	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le pH, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le magnésium est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates (Mg_2HCO_3).

Les chlorures, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les sulfates, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{2-}) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'ammoniaque. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4^+) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les nitrites, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les nitrates (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO_2). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Février 2022.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.